

# JE CHOISIS MA FORMULE

Les prestations (v 05.11) sont exprimées Sécurité sociale incluse lorsque Malakoff Médéric intervient dans le remboursement, par bénéficiaire.

## ► HOSPITALISATION (en établissement conventionné)

	Économique 3	Tonique 1	Tonique 2
Soins et Honoraires	100 % BR	150 % BR	300 % BR
Frais de séjour	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait journalier hospitalier <sup>(1)</sup>	DE	DE	DE
Frais de transport	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prise en charge de la franchise de 18 €	OUI	OUI	OUI
Chambre particulière par jour <sup>(1)</sup>	-	30 €	60 €
Lit d'accompagnement (- de 18 ans) par jour <sup>(1)</sup>	-	-	-
Lit d'accompagnement (+ de 50 ans) par jour <sup>(1)</sup>	-	-	-

## ► FRAIS MÉDICAUX COURANTS

Consultations et visites - Généralistes	100 % BR	100 % BR	150 % BR
Consultations et visites - Spécialistes	100 % BR	100 % BR	200 % BR
Consultation ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, tabacologue - par séance <sup>(2)</sup>	-	15 €	25 €
Consultation psychologue, psychomotricien, homéopathe, diététicien, aptitude à la pratique d'un sport - par séance <sup>(2)</sup>	-	-	-
Consultation étioathe, diététicien, mésothérapeute - par séance <sup>(2)</sup>	-	-	-
Actes techniques médicaux ou de spécialité	100 % BR	100 % BR	150 % BR
Auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes...)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Imagerie médicale - Radiologie	100 % BR	100 % BR	150 % BR
Analyses médicales	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Appareillage et autres prothèses (dont audioprothèses)	100 % BR	100 % BR	200 % BR
Supplément prothèses auditives - par oreille et par an	-	-	-
Pharmacie (vignettes blanches)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Pharmacie (vignettes bleues)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Pharmacie (vignettes orange)	-	100 % BR	100 % BR
Pharmacie prescrite non remboursée par le R.O. et automédication achetée en pharmacie <sup>(3)</sup> - forfait par an	-	-	-
Sevrage tabagique - forfait par an	-	30 €	30 €
Vaccins non remboursés par le R.O. - forfait par an	-	30 €	30 €
Forfait contraception <sup>(4)</sup> - forfait par an	-	-	-
Cure thermale en France (sur la base d'une cure de 21 jours) remboursée par le R.O.	-	-	-
Forfait global annuel (honoraires, traitement thermal, hébergement et transport)	-	-	-

## ► OPTIQUE<sup>(5)</sup>

HORS RÉSEAU KALIVIA			
Verre simple, adulte - forfait par verre	100 % BR	60 % BR + 30 €	60 % BR + 30 €
Verre simple, enfant - forfait par verre	100 % BR	60 % BR + 25 €	60 % BR + 25 €
Supplément si forte correction adulte / enfant - par verre	-	20 €	20 €
Supplément si verres progressifs adulte / enfant - par verre	-	20 €	20 €
Monture adulte (18 ans et plus)	100 % BR	60 % BR + 40 €	60 % BR + 40 €
Monture enfant (moins de 18 ans)	100 % BR	60 % BR + 30 €	60 % BR + 30 €
RÉSEAU KALIVIA			
Verre simple, adulte - forfait par verre	100 % DE sur l'Offre Malin	60 % BR + 40 €	60 % BR + 40 €
Verre simple, enfant - forfait par verre	100 % DE sur l'Offre Malin	60 % BR + 30 €	60 % BR + 30 €
Supplément si forte correction adulte / enfant - par verre	100 % DE sur l'Offre Malin	30 €	30 €
Supplément si verres progressifs adulte / enfant - par verre	100 % DE sur l'Offre Malin	30 €	30 €
Monture adulte (18 ans et plus)	100 % DE sur l'Offre Malin	60 % BR + 70 €	60 % BR + 70 €
Monture enfant (moins de 18 ans)	100 % DE sur l'Offre Malin	60 % BR + 40 €	60 % BR + 40 €
Bonus réseau : hausse du forfait «verre» (hors Supplément) si non consommation durant 2 ans consécutifs = +10%	-	OUI	OUI
AUTRES POSTES OPTIQUE (forfaits par an)			
Lentilles de correction prescrites remboursées par le R.O.	-	60 % BR + 60 €	60 % BR + 60 €
Lentilles de correction prescrites non remboursées par le R.O.	-	60 €	60 €
Chirurgie réfractive et implants multifocaux non remboursés par le R.O. - par œil	-	150 €	200 €

## ► DENTAIRE<sup>(6)</sup>

Soins dentaires	100 % BR	100 % BR	100 % BR
	100 % BR	100 % BR + 50 €	100 % BR + 75 €
Prothèses dentaires remboursées par le R.O. (SPR 50) <sup>(7)</sup> - par prothèse	100 % BR	70 % BR + 100 €	70 % BR + 200 €
Supplément dents visibles (incisives et canines, premières prémolaires) - (SPR 50) <sup>(7)</sup> - par prothèse	-	25 €	50 €
Couronnes non remboursées par le R.O. - par prothèse	-	100 €	200 €
Implantologie - par implant	-	100 €	200 €
Parodontologie non remboursée par le R.O. - par an	-	100 €	150 €
Orthodontie remboursée par le R.O. (TO 90) <sup>(7)</sup> - par semestre	-	100 % BR + 100 €	100 % BR + 150 €
Orthodontie non remboursée par le R.O. <sup>(8)</sup> - par semestre	-	-	-
Plafond (hors soins et orthodontie) par an et par bénéficiaire, année 1 et 2	-	300 €	600 €
Plafond (hors soins et orthodontie) par an et par bénéficiaire, année 3 et suivantes	-	400 €	800 €

# MES EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Mme S. doit subir une intervention chirurgicale et est hospitalisée 3 jours en établissement conventionné.

Détail des frais engagés :	Dépense <sup>(A)</sup>	Économique 3	Tonique 1	Tonique 2
Frais de séjour	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Forfait journalier à 18 €/jour	54,00 €	54,00 €	54,00 €	54,00 €
Chambre particulière à 60 €/jour	180,00 €	0,00 €	90,00 €	180,00 €
Honoraires chirurgien	900,00 €	300,00 €	450,00 €	900,00 €
<b>Total</b>	<b>2 634,00 €</b>	<b>1 854,00 €</b>	<b>2 094,00 €</b>	<b>2 634,00 €</b>
<b>Il restera à sa charge</b>		<b>780,00 €</b>	<b>540,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

M. T. a un problème de peau, sur les conseils de son médecin, il consulte un dermatologue dans le cadre du parcours de soins.

Détail des frais engagés :	Dépense <sup>(A)</sup>	Économique 3	Tonique 1	Tonique 2
Consultation généraliste (sans dépassements d'honoraires)	23,00 €	22,00 € <sup>(B)</sup>	22,00 € <sup>(B)</sup>	22,00 € <sup>(B)</sup>
Consultation dermatologue (avec dépassements d'honoraires)	55,00 €	24,00 € <sup>(B)</sup>	24,00 € <sup>(B)</sup>	49,00 € <sup>(B)</sup>
<b>Total</b>	<b>78,00 €</b>	<b>46,00 €</b>	<b>46,00 €</b>	<b>71,00 €</b>
<b>Il restera à sa charge</b>		<b>32,00 €</b>	<b>32,00 €</b>	<b>7,00 €</b>

M. E. a un problème d'audition, sur les conseils de son médecin, il consulte un ORL dans le cadre du parcours de soins.

Détail des frais engagés :	Dépense <sup>(A)</sup>	Économique 3	Tonique 1	Tonique 2
Consultation généraliste (sans dépassements d'honoraires)	23,00 €	22,00 € <sup>(B)</sup>	22,00 € <sup>(B)</sup>	22,00 € <sup>(B)</sup>
Consultation ORL (avec dépassements d'honoraires)	50,00 €	24,00 € <sup>(B)</sup>	24,00 € <sup>(B)</sup>	49,00 € <sup>(B)</sup>
Achat d'un appareil auditif pour une oreille	650,00 €	199,71 €	199,71 €	399,42 €
<b>Total</b>	<b>723,00 €</b>	<b>245,71 €</b>	<b>245,71 €</b>	<b>470,42 €</b>
<b>Il restera à sa charge</b>		<b>477,29 €</b>	<b>477,29 €</b>	<b>252,58 €</b>

M. D. se rend chez son dentiste pour se faire poser une prothèse.

Détail des frais engagés :	Dépense <sup>(A)</sup>	Économique 3	Tonique 1	Tonique 2
Soins dentaires et détartrage	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €
1 prothèse (SPR 50) remboursée par le R.O.	475,00 €	107,50 €	175,25 €	275,25 €
<b>Total</b>	<b>503,00 €</b>	<b>135,50 €</b>	<b>203,25 €</b>	<b>303,25 €</b>
<b>Il restera à sa charge</b>		<b>367,50 €</b>	<b>299,75 €</b>	<b>199,75 €</b>

M. C. se rend chez un opticien pour changer de lunettes.

Détail des frais engagés :	Dépense <sup>(A)</sup>	Économique 3	Tonique 1	Tonique 2
<b>Hors réseau optique KALIVIA</b>				
Une monture adulte	130,00 €	2,84 €	41,70 €	41,70 €
2 verres simple foyer	150,00 €	12,50 €	67,50 €	67,50 €
<b>Total</b>	<b>280,00 €</b>	<b>15,34 €</b>	<b>109,20 €</b>	<b>109,20 €</b>
<b>Il restera à sa charge</b>		<b>264,66 €</b>	<b>170,80 €</b>	<b>170,80 €</b>
<b>Dans le réseau optique KALIVIA</b>				
Une monture adulte	110,00 €	22,87 €	71,70 €	71,70 €
2 verres simple foyer	120,00 €	53,36 €	87,50 €	87,50 €
<b>Total</b>	<b>230,00 €</b>	<b>76,23 €</b>	<b>159,20 €</b>	<b>159,20 €</b>
<b>Il restera à sa charge</b>		<b>153,77 €</b>	<b>70,80 €</b>	<b>70,80 €</b>
<b>Dans le réseau optique KALIVIA, avec la formule Économique 3 et l'Offre Malin</b>				
Une monture adulte	22,87 € <sup>(C)</sup>	22,87 €	-	-
2 verres simple foyer	53,36 € <sup>(C)</sup>	53,36 €	-	-
<b>Total</b>	<b>76,23 €</b>	<b>76,23 €</b>	-	-
<b>Il restera à sa charge</b>		<b>0,00 €</b>	-	-

Les exemples de remboursement sont exprimés Sécurité sociale incluse. Si Malakoff Médéric n'intervient pas dans le remboursement, seul le remboursement Sécurité sociale du Régime Général est exprimé à titre d'information dans ces exemples.

Ces remboursements se cumulent avec ceux éventuellement versés par ailleurs (autres complémentaires santé) sans que la somme totale puisse être supérieure à la dépense réellement engagée.

**Abréviation :** BR = Base de Remboursement de la Sécurité sociale • DE = Dépense effective • RO = Régime Obligatoire

(1) Dans la limite de 60 jours par an et par bénéficiaire en psychiatrie. (2) Spécialités médicales non remboursées par le R.O. Remboursement sur présentation d'une facture établie par le praticien. Dans la limite de 3 séances par an. (3) Sur facture, hors sevrage tabagique qui fait l'objet d'une prise en charge spécifique et automédication selon liste à disposition sur [ansm.sante.fr](http://ansm.sante.fr). (4) Remboursement sur facture, voir liste précisée dans les Conditions générales. (5) Concernant vos remboursements en optique : un délai de carence de trois mois s'applique pour tout nouvel assuré n'ayant pas été couvert au préalable par une complémentaire santé Malakoff Médéric ou par une garantie d'un niveau équivalent ou supérieur souscrite auprès d'un autre organisme assureur. Les remboursements sont limités en fréquence à une paire de verres par an et à une monture tous les deux ans. Ces limitations ne concernent pas les lunettes pour enfant (moins de 18 ans). Des garanties spécifiques (casse de verres ou monture, inadaptation aux verres progressifs, inaccoutumance aux lentilles, ...) s'appliquent dans le réseau Kalivia pour les équipements achetés auprès des opticiens partenaires. Les suppléments font référence aux corrections de la nomenclature du R.O. 2280660, 2282793, 2263459, 2265330, 2235776, 2295896, 2284527, 2254868, 2288519, 2299523 pour la forte correction et 2290396, 2291183, 2245384, 2295198, 2227038, 2299180, 2202239, 2252042 pour les verres progressifs. Les verres courvés, polarisants et photochromatiques sont pris en charge sur la base de verres simples, sauf prescription attestant la nécessité médicale. Les suppléments liés aux découpes spéciales de verre restent à la charge de l'assuré. «Offre Malin» : sélection de verres et de montures à tarifs encadrés, accessible dans le réseau optique Kalivia à tout assuré qui en fait la demande. (6) Concernant vos remboursements en dentaire : un délai de carence de trois mois s'applique pour tout nouvel assuré n'ayant pas été couvert au préalable par une complémentaire santé Malakoff Médéric ou par une garantie d'un niveau équivalent ou supérieur souscrite auprès d'un autre organisme assureur (sauf accident, sur justificatif à joindre à la demande de remboursement). Ce délai de carence ne concerne pas les soins dentaires. (7) Les remboursements s'entendent pour la codification de référence indiquée entre parenthèses. Les forfaits sont versés avec proratisation en cas de codification différente retenue par le R.O. - Les traitements d'orthodontie d'un montant inférieur à 120 € sont remboursés à 70% de la BR. (8) Dans la limite de 4 semestres.

(A) Montant à titre d'exemple ne pouvant engager la responsabilité de Malakoff Médéric. (B) Compte tenu des franchises laissées à la charge de l'assuré par la Sécurité sociale. (C) Prix moyens négociés auprès des opticiens du réseau optique de Kalivia dans le cadre de l'Offre Malin.